



Jugement droit de visite

Par nanat

bonjour

ma question peut paraitre bete ?

mon jugement me dit que mon ex compagnon a un droit de visite le 1 er 3eme et eventuellement le 5 eme de fin de semaine

sa veut bien dire le 1er week end de janvier et le 3eme wk de janvier 2013 et il me parle des annees paires et impaires.

2013 et une annee impairs sa veut bien dire qu il a bien la 2em moitie des vacances de l annee 2013 et moi la 1 ere partie

puis pendant les periodes scolaires la moitie des vacances scolaires excedant 5 jours la cest pas tres claires

merci de votre reponse